



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

**SAISON 2019 - 2020**

### **1. GENERALITES**

Ces directives sont le complément du Règlement Technique et des Directives de l'ACGBA.

Ci-après, toutes les dénominations sont au masculin et sauf précision explicite, toutes les dispositions du présent document concernent aussi bien les hommes que les femmes.

#### **1.1 La commission Mini Basket**

**Elle gère et représente le Mini Basket auprès de l'ACGBA. Elle a la composition suivante :**

- Le responsable de la commission Mini Basket
- Le responsable de l'arbitrage - mini
- Le responsable du calendrier

### **2. LICENCES ET HOMOLOGATION**

#### **2.1 Généralités**

En conformité avec les statuts de l'ACGBA et de SWISS BASKETBALL, **tous** les joueurs **et** les personnes représentants un club **doivent être licenciés**.

#### **2.2 Catégories et prix des licences**

##### ***LICENCE SWISS BASKETBALL DE JOUEUR***

U 11 nés en 2009-2010	CHF 35.00
U 9 nés en 2011 -2012	CHF 35.00
U 7 nés en 2013 et après	CHF 35.00

#### **2.3 Homologation**

Mme Anne MASSET  
Homologation ACGBA  
Rue de la Mairie 13  
1223 COLOGNY

**Tél : 079 354 69 49**

**email: [calendrier.homologation @acgba.ch](mailto:calendrier.homologation@acgba.ch)**

#### **2.4 Résultats**

Les résultats seront accessibles sur le site Internet à l'adresse:

**<http://www.basketplan.ch>**



## DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET

SAISON 2019 - 2020

### 3. DISPOSITIONS CANTONALES

#### 3.1 Les règlements de jeu pour les U11, U9 ET U8/U7 sont ceux de la Commission Fédérale Mini Basket.

Défense individuelle obligatoire signifie que les prises à deux et toutes les sortes de zones ou zones press sont interdites et sont sanctionnées par le formateur des arbitres mini de la même manière que les écarts de fair play.

Les écrans sont interdits.

La procédure de sanctions en cas d'infraction est de la responsabilité des organisateurs de championnat.

Le Commissaire, ou la personne responsable, doit agir de la manière suivante :

1. Avertissement verbal ;
2. Faute technique au banc ;
3. Deuxième faute technique au banc (avec pour conséquence l'expulsion du coach) ; Emolument pour expulsion selon gravité entre CHF 50.00 et CHF 300.00.
4. Match perdu par forfait.

#### 3.2 - Les périodes de jeu pour les U11 sont au nombre de 6 et durent 6 minutes chacune. Sans arrêt de chronomètre sauf pour les lancer-francs. Chaque équipe a droit à 3 temps morts par équipe par match. Minimum 8 joueurs, maximum 12 joueurs. 4 joueurs sur le terrain

- Les périodes de jeu pour les U9 sont au nombre de 6 et durent 6 minutes chacune. Sans arrêt de chronomètre. Chaque équipe a droit à 3 temps morts par équipe par match. Minimum 8 joueurs, maximum 12 joueurs. 4 joueurs sur le terrain.

- Temps de jeu des matches U8/U7 : 8 min sans arrêt de chronomètre. Minimum 3 joueurs. 3 joueurs sur le terrain.

#### 3.3 Classement

U11, U9 et U8/U8/U7

Il n'y a pas de classement officiel pour ces compétitions. Ces catégories d'âge sont réservées à la formation des joueurs et permettent aux enfants de découvrir le basket-ball, selon la formule : " **TOUS DOIVENT JOUER** "



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

#### **3.4 Procédure en cas de protêt et cas spéciaux**

**En cas de litige, le responsable de salle et /ou le formateur des arbitres mini sont habilités** à prendre immédiatement toutes les décisions nécessaires. Ils ont l'obligation de le noter au dos de la feuille de match qui devra être transmise à la CDP de l'ACGBA qui traitera le dossier.

#### **3.5 Dunks et suspensions aux cercles**

Il est interdit de dunker et de se suspendre au cercle des paniers. Si une personne contrevient à ce règlement :

- **Le responsable de salle ou le formateur des arbitres mini avertiront** immédiatement le contrevenant
- Si le cercle est endommagé au point que le match ne puisse se poursuivre, le match sera annulé
- Tous les frais de réparations seront facturés au club du responsable

#### **3.6 Rencontre donnant lieu à une sanction**

- L'entraîneur est absent, sauf application de l'article 9.2
- L'équipe n'est pas présente sur le terrain quinze minutes (15) après l'heure de la rencontre
- Par ses actes, elle empêche la rencontre de se jouer

#### **3.7 Sanction : financière ou retrait d'équipe selon article 16.1.**

- L'équipe n'est pas présente avec le nombre de joueurs prévus sur le terrain
- La qualification de joueur selon l'article 3 des directives n'est pas respectée
- Le cercle est endommagé selon l'article 4.5
- **Les temps de jeu personnels des joueurs n'ont pas été respectés (article 4.1)**

#### **Tolérance article 3.8**

**Afin de respecter l'esprit du Mini Basket, de faire avant tout plaisir aux joueurs présents, et de jouer tous les matchs prévus, la Commission demande aux équipes de se présenter pour le tournoi, même en cas de nombre insuffisant de joueurs. Les équipes ayant un trop grand nombre de joueurs peuvent en prêter à ceux qui n'ont pas un nombre suffisant. Ceci dans l'esprit que chaque joueur joue un maximum de temps de jeu. Le club s'annonce sur le groupe pour**



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

manque de joueur ou entraîneur. Ces joueurs doivent être inscrits au dos de la feuille de match ou sur la liste des joueurs

#### **3.9 Heure officielle de la rencontre**

L'heure officielle est celle du responsable de salle de la rencontre. En cas de contestation, c'est l'heure de l'horloge parlante qui fait foi.

#### **4. QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **4.1 Qualification des joueurs en catégories Jeunesse**

Les joueurs peuvent jouer sans limitation uniquement dans la catégorie supérieure des compétitions cantonales, soit :

- U11 en U13
- U9 en U11
- U7 en U9

##### **4.2 Déclassement de catégorie**

Aucun déclassement ne sera accepté dans les compétitions Minis.

#### **5. TENUE DE JEU**

##### **5.1 Conformité pour tous les joueurs**

Les responsables de salle et les Arbitres Mini doivent faire appliquer le règlement FIBA/SWISS BASKETBALL :

- La conformité des tenues
- Il est interdit de porter des bijoux, montre, colliers, boucles d'oreille, etc.
- Un équipement qui peut être dangereux pour les autres joueurs
- Tous les joueurs doivent rentrer les maillots dans les shorts

**Le joueur qui ne respecte pas ces conditions ne pourra pas jouer.**

#### **6. COMPETITIONS CANTONALES**

Le formulaire 7.2 permet l'inscription des équipes **U11, U9 et U8/U7**

La Commission se réserve le droit de changer une équipe de groupe afin d'avoir un nombre suffisant d'équipes par groupe.



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

#### **6.1 Inscription d'une équipe U11, U9, U8/U7**

Les clubs doivent inscrire les équipes au Championnat **U11, U9 et U8/U7** à la date limite fixée par la Commission Technique selon les conditions suivantes:

- L'équipe doit avoir un entraîneur qualifié et licencié selon l'article 9.1
- L'équipe doit disposer d'officiels de table reconnus

Rappel : Les **U11** qui sont inscrits en début de saison, le sont pour tous les tournois de la saison (comme les équipes jeunesse). Exception faite d'un désidérata valable (basketon, fête club,..)

#### **6.2 Inscription de plusieurs équipes U11, U9, U8/U7**

Le club qui inscrit plus d'une équipe dans la même catégorie doit garantir :

- Par équipe un entraîneur qualifié et licencié selon l'article 9.1
- Par équipe des officiels de table reconnus

#### **6.3 Inscription pour la deuxième phase du championnat U11**

Les clubs qui désirent inscrire une équipe pour la deuxième phase du championnat devront l'annoncer selon les délais habituels de la saison en cours.

Rappel : Les **U11** qui sont inscrits pour le 2<sup>ème</sup> tour, le sont pour tous les tournois restant de la saison (comme les équipes jeunesse). Exception faite d'un désidérata valable (basketon, fête club,..).

### **7. ENCADREMENT DES EQUIPES JEUNESSE**

#### **7.1 Encadrement obligatoire**

Les équipes doivent obligatoirement être encadrées par :

- Un entraîneur muni d'une reconnaissance SWISS BASKETBALL et la licence validée pour la saison (voir art. 11.2)
- **Chaque équipe U11 se déplace avec un officiel de table reconnu (pas de 24/14 secondes).**

#### **7.2 Cas de force majeure**

**Pour ne pas pénaliser une équipe en cas d'absence d'entraîneur et d'accompagnateur adulte licencié, en dernier lieu, une personne adulte est apte à**



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

les remplacer. Dans cette situation, le club devra l'annoncer à la Commission Mini.

#### **8. CALENDRIER**

Les équipes seront convoquées selon le calendrier officiel des compétitions cantonales. Le calendrier est établi sous forme de tournoi pour toute la saison.

##### **8.1 Désidérata**

**Seuls les desideratas reconnus valables par le responsable du calendrier et la responsable minis seront pris en considération.**

##### **8.2 Demandes de renvoi des matches**

Une fois le calendrier établi et adressé aux clubs, seules les demandes impératives et dûment motivées seront examinées par la responsable du calendrier et le responsable minis.

Mme Anne MASSET  
Homologation ACGBA  
Rue de la Mairie 13  
1223 COLOGNY

Tél : 079 354 69 49

email: [calendrier.homologation @acgba.ch](mailto:calendrier.homologation@acgba.ch)

#### **9. ENTRAINEURS**

##### **9.1 Licence**

**Pour tous les championnats Mini, l'entraîneur présentera sa licence SWISS BASKETBALL validée pour la saison, selon l'article 3.3 des directives. En cas de défaut dans le championnat, le club versera un émoulement selon l'article 16.3.**

##### **9.2 Dérogation**

• L'autorisation provisoire d'entraîneur Basket pour enfants ne peut être délivrée que par SWISS BASKETBALL

#### **10. OFFICIELS DE TABLE**

##### **10.1 Convocation**

Pour toutes les rencontres **U11, U9** les clubs **se déplace avec un officiel de table reconnu.**



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

#### **10.2 Cours de formation OTMB**

Les personnes désirant obtenir la carte d'officiel de table pour les matchs Mini pourront suivre les cours donnés par l'ACGBA.

#### **11.0 Responsables de salle**

Le responsable de salle a pour rôle de s'assurer du bon déroulement des compétitions et d'effectuer les tâches suivantes :

- Envoyer les feuilles de match à l'homologateur  
Indemniser les mini arbitres et moniteurs

#### **12 FEUILLES DE MATCH**

##### **12.1 Feuilles de match (U11)**

Seules les feuilles de match officielles avec 6 périodes seront acceptées.

##### **12.2 Responsabilité du club Organisateur catégorie U11**

Le moniteur responsable de l'arbitrage doit fournir les feuilles de match 30 minutes avant le début d'une rencontre. L'en-tête de la feuille de match doit être complètement et lisiblement rempli par le club recevant, soit :

- Le nom du club recevant et du club visiteur (en majuscules)
- La catégorie et le N° du groupe dans le cas de plusieurs groupes dans la même catégorie ainsi que le N° du match (à chercher sur basketplan)
- Mentionner en majuscules le nom de l'équipe et le N° dans le cas de plusieurs équipes dans la même catégorie
- Faire inscrire les noms en entier (majuscules) et prénoms des joueurs avec le N° des licences SWISS BASKETBALL pour tous les joueurs de son équipe et de l'entraîneur.

Inscrire le nom en entier (majuscules) et prénom des officiels de table et le nom des arbitres mini

- La mention SWISS BASKETBALL ou ACGBA à la place du N° de licence n'est pas autorisée

##### **12.3 Responsabilité des clubs.**

Sur la feuille de match, la zone de l'équipe visiteuse doit être remplie 20 minutes avant le début du match, soit :



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

- Mentionner en majuscules le nom de l'équipe et le N° dans le cas de plusieurs équipes dans la même catégorie.
- Faire inscrire les noms en entier (majuscules) et prénoms des joueurs avec le N° des licences SWISS BASKETBALL pour tous les joueurs de son équipe.
- Inscrire le nom en entier et le prénom de l'entraîneur avec le N° de licence SWISS BASKETBALL **ainsi que celui de l'officiel de table.**
- La mention SWISS BASKETBALL ou ACGBA à la place du N° de licence n'est pas autorisée

#### **12.4 Vérification de la feuille de match par les arbitres mini**

Les arbitres mini ont l'obligation de contrôler sur la feuille de match :

- Le libellé de la feuille de match avant le début de la rencontre
- Les licences des joueurs.
- Les cartes d'officiels de table
- La licence (articles 11.1 et 11.2)
- Noter au dos de la feuille les manquements concernant le retard de mise à disposition de la feuille, des licences, du livret d'entraîneur et des cartes des d'officiels de table
- A la fin de la rencontre, les résultats, l'équipe gagnante, les signatures des officiels, des arbitres mini et des entraîneurs (animateurs)

#### **12.5 Retour des feuilles de match**

Le retour à l'Homologation des feuilles de match se fait par le moniteur responsable de l'arbitrage, cela **dans les 48 heures** suivant la rencontre (jours ouvrables).

### **13. MATERIEL**

**Lors des matchs, le club organisateur fournit tout le matériel de table ainsi que les règles de jeu U11, U9, U8/U7, les directives à disposition sur internet ou sur papier.**

#### **13.1 Matériel de table**

Pour les matchs, il comprend :

- La feuille de match (6 périodes)
- Les palettes pour les fautes personnelles



## **DIRECTIVES TECHNIQUES CANTONALES, CHAMPIONNATS MINI BASKET**

### **SAISON 2019 - 2020**

- Les signaux sonores pour les arrêts de jeu
- Un stylo ou deux permettant d'écrire en rouge et en noir et/ou bleu.
- Un chronomètre
- La flèche pour les entre-deux
- **Le règlement**

#### **14. EMOLUMENTS / TARIFS**

##### **14.1 Sanctions**

**Selon les directives techniques cantonales de l'ACGBA Annexe 1 – Emoluments pour la saison 2019-2020.**

#### **15. DISPOSITIONS FINALES**

Ces directives sont valables pour la saison 2019/2020